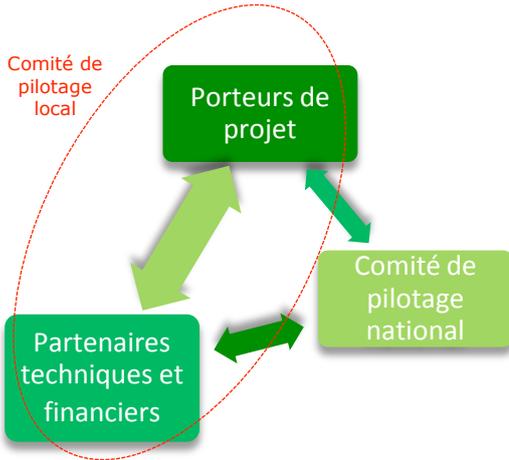


Valoriser l'agriculture en zone humide



Dans le cadre du plan national pour les zones humides une convention pour le développement de l'agriculture en zone humide a été signée entre l'APCA et le MEDDTL. Son objectif : développer des programmes d'action en faveur d'une agriculture adaptée aux zones humides et économiquement viable contribuant tant à leur préservation qu'à leurs fonctionnalités.

UNE DEMARCHE EN PARTENARIAT



UN LABEL POUR VOS PROJETS DE TERRITOIRES

Intégrer cette convention, c'est l'occasion de monter des partenariats solides avec les services déconcentrés de l'état, les agences de l'eau... et de participer à un réseau d'échanges national. C'est aussi avoir l'assurance d'une meilleure considération de votre projet auprès de vos partenaires techniques et financiers. Cette convention agit comme un label, et gage du niveau de qualité et d'ambition de votre projet.

En 2011, sept projets de Programme d'Action Territoriaux ont été retenus par le comité de pilotage national présidé par le ministère en charge de l'environnement.

POUR DES PROJETS EN COURS OU EN PHASE DE REFLEXION



Sonneur à ventre jaune

« Nous allons enfin pouvoir montrer la complémentarité de l'agriculture et de la protection de l'environnement, car nous voulons mener à une agriculture durable et viable sur les territoires. »

Joseph Ménard, vice-président de la Commission Environnement en charge des questions Eau et Biodiversité à l'APCA.

- 1 Construction collective du projet, recherche de partenaires
- 2 Dépôt du dossier pour le comité de pilotage national
- 3 Évaluation des projets par le comité de pilotage et validation

EXEMPLES DE PROJETS 2011

- Réseau de fermes de référence en Bretagne
- Transmission des savoir-faire
- Développement de la marque l'éleveur et l'oiseau ...



CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Des projets innovants et pérennes
- Un mode de gouvernance multi-acteurs ancré dans le territoire
- Des projets spécifiques à chaque territoire intégrant une dimension double : économique et environnementale
- Reproductibilité de l'expérience engagée
- Un degré d'ambition environnementale élevé

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

DANS LA CONSTRUCTION DE VOS PROJETS

Plus d'informations : APCA, Animateur national de la convention « Agriculture en zone humide »
Yousri Hannachi : yousri.hannachi@apca.chambagri.fr, 01.53.57.10.29
Avec le soutien du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

